

# HENRI WALLON, UNE VOIX POUR LA REPUBLIQUE

Journée d'étude du 30 janvier 2015

Archives Nationales (Hôtel de Rohan)

## ACCUEIL DES PARTICIPANTS ET OUVERTURE DE LA JOURNÉE

**Françoise Banat-Berger**, *directrice des Archives Nationales*, accueille les participants. Elle rappelle que le premier dépôt des archives concernant Henri Alexandre Wallon a été fait par la famille aux Archives départementales du Jura en 2004, dix ans avant leur transfert récent à Paris. Leur accès, et donc les recherches, en sont ainsi facilités.

Les dépôts continuent, et doivent continuer ! Ce sont des archives qui concernent non seulement la personne d'Henri Wallon, mais aussi ses descendants, dont son petit-fils Henri Wallon, philosophe et psychologue de l'enfant.

**Jean-Louis Debré**, *président du Conseil constitutionnel*, dit sa fascination pour Henri Wallon. Pour lui, cependant, « l'amendement Wallon », celui du 30 janvier 1875, cache l'homme Wallon... Qui était-il ? C'est un homme qui a défendu l'amendement. On le connaît peu, mais son amendement n'est pas arrivé d'un coup, il s'intègre dans le climat politique de l'époque.

Wallon est en tout cas fascinant, se rendant sympathique même à ses adversaires. Il avait une personnalité compatible avec certains monarchistes, n'était pas un révolutionnaire mais un catholique pratiquant rallié à la République.

Il a défendu le bi-camérisme, en faisant trancher le débat par la République.

Il montre que les parlementaires peuvent être d'une grande culture. La loi d'alors était différente de celle d'aujourd'hui, car elle était faite par ces hommes extrêmement cultivés...

Henri Wallon a passé cinquante-six années à l'Université. Il a été un honnête homme de la République, député à deux reprises puis sénateur.

Aujourd'hui, les parlementaires n'ont plus de formation ou viennent des partis politiques. Il n'y a plus beaucoup d'idéologie politique, la politique est un métier de professionnels.

Ce serait une bonne chose d'enseigner à nouveau l'histoire de la République et de ses institutions !

Dans le titre du colloque « Henri Wallon, une voix pour la République », on entend la voix du votant qui a fait passer l'amendement, mais plus encore la voix d'un homme sage de la République.

N'oublions jamais que nos institutions ne sont pas le fruit d'un instant, d'une réaction. Il faudrait toujours expliquer qui est derrière chaque loi.

## TABLE RONDE

**Isabelle Aristide**, *responsable du département archives privées aux Archives nationales*, préside la table ronde. Elle donne la parole à chacun des participants, représentant des lieux d'archives différents, pour une rapide présentation des lieux de conservation.

Tout au long de cette table ronde, elle affichera sur grand écran les documents que certains lui ont adressés pour éclairer leur propos, ce qui leur confère une réalité impressionnante.

### Les institutions

**Didier Wallon**, *Association des descendants et amis d'Henri Wallon*.

Cette association a pour but de monter des événements afin de faire connaître les différentes facettes d'Henri Wallon et de ses descendants et de présenter le rôle de la famille sur plus d'un siècle.

Les sources sont constituées de beaucoup de correspondances, qui sont une large base de travail pour les chercheurs, car, dans ses lettres, la famille commentait tout ce qui se passait en France.

Risquant de se perdre au fil du temps, ce qui était conservé par les enfants et petits-enfants d'Henri Wallon a été confié aux Archives Nationales.

### **Guillaume Broekaert, *Archives municipales de Valenciennes.***

Les Archives municipales sont à la bibliothèque de Valenciennes, située dans l'ancien collège/lycée de la ville où Henri Wallon a fait ses études. Elles disposent de 1 400 manuscrits, dont des incunables. On y trouve notamment le manuscrit de la Cantilène de Sainte Eulalie, poème roman, le plus ancien texte écrit en français.

Les archives privées, dont celles de l'Association des Anciens Élèves du Lycée Wallon, sont entièrement communicables.

### **Yves Cauvin, *président de l'Association des Anciens Élèves du Lycée Wallon de Valenciennes.***

L'association a été créée par Henri Wallon lui-même le 18 juin 1866. C'est une des plus anciennes associations reconnues d'utilité publique, dès le 9 mai 1874. Henri Wallon, qui vivait à Paris, en était le président d'honneur. A cette époque, c'est l'association des anciens élèves du collège de Valenciennes, transformé en lycée le 15 novembre 1875 par le ministre de l'Instruction publique, des cultes et des beaux Arts, Henri Wallon lui-même.

En décembre 1908, le lycée brûle, toute sa bibliothèque est détruite. En 1914, c'est Guillaume II qui inaugure le nouveau lycée, construit sur un autre terrain, et immédiatement investi par les Allemands. A la fin de la guerre, il ne reste rien de l'aménagement initial.

Depuis un an, de très gros travaux de rénovation sont en cours au lycée. Ils doivent durer au moins jusqu'en 2016.

Jusqu'en 1975, le lycée accueille les élèves du CP à la terminale. Ce sera ensuite de la sixième à la terminale, et maintenant de la seconde aux classes préparatoires.

L'association a été fondée pour conserver amitié et souvenirs, mais aussi apporter de l'aide aux élèves et anciens élèves démunis, récompenser les plus méritants. Les fonctionnaires ou anciens fonctionnaires de l'établissement peuvent y entrer sur accord du Conseil d'administration.

De cent-soixante membres en 1877, elle est montée à plus de quatre cent en 1889 mais n'en a plus qu'une soixantaine aujourd'hui, en particulier du fait de la concurrence actuelle des réseaux sociaux.

Elle a toujours été très positivement ressentie au sein de l'administration du lycée.

En 2013, son trésorier, Claude Martin, a fait don à la ville de Valenciennes de sa collection privée de six mille quatre cents cartes postales, dont une quarantaine représentent le lycée Wallon à différentes périodes.

### **Emmanuelle Giry, *Archives nationales.***

On ne présente plus les Archives nationales ! Ce sont des archives publiques, relatives notamment à la carrière officielle d'Henri Wallon. Le fonds Wallon (722 AP) concerne Henri-Alexandre Wallon et sa famille, les différentes branches des descendants et les familles alliées.

### **Michèle Moulin, *Bibliothèque de l'Institut de France.***

L'institut a été créé en 1795. Sa bibliothèque permet à ses membres de travailler.

Elle est ouverte au public sur recommandation d'un académicien. Les archives institutionnelles sont conservées au service d'archives de l'Institut.

Sa période faste a été le Directoire. Bonaparte lui a donné douze carnets de Léonard de Vinci et six rouleaux de papyrus carbonisés d'Herculanum. On y trouve, entre autres, des manuscrits de Condorcet et des documents ecclésiastiques. Aujourd'hui, les académiciens font toujours des dons.

Henri Wallon entre en 1850 à l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), comme membre ordinaire. Il est élu Secrétaire perpétuel en 1873. Ceci permettra à un académicien (Georges Perrot, qui lui succède à ce poste à son décès) de dire, en 1905, « c'est l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui a fait la République », évoquant le vote de l'amendement Wallon du 30 janvier 1875.

### **Patrick Latour, *Bibliothèque Mazarine.***

Créée en 1643, la bibliothèque Mazarine est dans le Palais de l'Institut depuis 1689. Elle a survécu à la Révolution Française.

C'est une bibliothèque de recherche, la plus ancienne bibliothèque publique de France, ouverte à tous. Elle a un fonds d'archives privées, dont celles de la Société des amis des Noirs créée en 1788.

### **Bertrand Marcincal, *Archives de l'Assemblée Nationale.***

Il y a là beaucoup d'archives concernant Henri Wallon. Jean-Louis Debré avait demandé, en 2005, une exposition sur lui, et un colloque s'est tenu sous son égide, organisé par le CHPP (Comité d'histoire parlementaire et politique).

Ce sont des archives des assemblées nationales depuis la Révolution Française. Pour Armand-Gaston Camus, créateur des Archives Nationales, c'est l'Assemblée Nationale qui fait l'histoire et il veut en conserver les traces. C'est donc lui qui a permis le regroupement des archives et qui en a fixé les grands principes.

La Loi du sept Messidor de l'an II concerne l'organisation des archives et ne sera réformée qu'en 1979 !

Le service des Archives est le plus ancien service de l'Assemblée.

On y trouve les documents les plus précieux pour rendre compte des débats parlementaires. Tous les documents législatifs et du congrès du Parlement y sont versés.

On y trouve aussi les minutes du premier procès de Jeanne d'Arc, un exemplaire du Serment du Jeu de Paume, un livre d'or aztèque...

La numérisation progressive des documents permet le rayonnement des archives.

Les archives et le centre de documentation parlementaire sont ouverts à tous.

### **Pauline Debionne, *Archives du Sénat.***

Le Sénat, sous sa responsabilité et son seul contrôle, conserve deux cents ans d'archives institutionnelles et administratives, et quelques documents vieux de quatre cents ans, depuis la pose de la première pierre du Palais du Luxembourg en 1615.

La gestion des archives s'est professionnalisée en 2002 avec le recrutement d'une archiviste. Actuellement, l'équipe est composée de treize personnes, dont deux archivistes, pour élaborer les tables des débats, constituer des dossiers biographiques sur les sénateurs et gérer les archives.

Les conditions d'accès du Code du patrimoine sont appliquées (le délai minimal est fixé à vingt-cinq ans pour les assemblées parlementaires). Ce sont des archives publiques, accessibles sur rendez-vous.

Il existe des archives privées de sénateurs, mais il n'y a pas d'équipe dédiée pour les gérer.

**Isabelle Aristide** revient sur le fonds Wallon des Archives Nationales, précisant que ce sont des archives privées, constituées d'apports croisés de divers descendants et que, fait assez rare, la correspondance comprend les lettres reçues par Henri Wallon, mais également des lettres qu'il a envoyées.

Elle oriente les interventions sur les sources et les contenus propres des fonds conservés dans les divers sites qui viennent d'être présentés, et, dans un deuxième temps, sur les sujets de recherche qu'ils peuvent ouvrir...

## **Sources et contenus des archives**

**Didier Wallon** précise que la famille, puis l'association des descendants et amis d'Henri Wallon, avaient de nombreux documents et que d'autres ont été acquis. Il fallait regrouper tout cela pour en faire un ensemble cohérent, quoique toujours incomplet.

**Emmanuelle Giry** indique qu'elle a mis l'original de l'amendement Wallon dans la salle, sous vitrine.

Les archives publiques des Archives Nationales relatives à Henri Wallon sont constituées de documents retraçant les différentes périodes de sa vie : documents relatifs à l'École Normale Supérieure où il a été élève puis professeur, à son agrégation, à son professorat au collège Louis-le-Grand, à son action en tant que ministre de l'Instruction publique et à celle de son Cabinet.

Tout ce qui a trait à son activité à ce poste de ministre, aux actions d'Henri Wallon en relation aux colonies, aux religions, à son professorat à Louis-le-Grand, pourrait être plus exploité.

**Bertrand Marcincal** rappelle que les archives de l'Assemblée Nationale sont publiques. Elles commencent avec les résultats des élections législatives d'avril 1848, mais n'ont rien sur celles du 8 février 1971, du fait de la Commune et de la destruction d'archives à ce moment.

On peut suivre l'action réformatrice d'Henri Wallon grâce aux dépôts concernant les textes de lois.

**Pauline Debionne** signale que les archives Wallon du Sénat sont des archives publiques, relatives pour l'essentiel à son mandat sénatorial. Il s'agit des comptes-rendus des débats, de procès-verbaux de commissions, de son dossier d'élection et des archives administratives.

Ces documents sont inédits, car ils sont indexés depuis quelques années seulement. L'instrument de recherche sur les commissions de la III<sup>e</sup> République a été finalisé en 2012.

**Patrick Latour** précise qu'à la bibliothèque Mazarine, tout ce qui concerne Henri Wallon est dans le fonds des géographes Demangeon et Perpillou (Louise Wallon, fille de Paul Wallon, petite-fille d'Henri Alexandre Wallon, avait épousé Albert Demangeon).

Les documents scientifiques sont consultables pour des recherches, les archives familiales sont réservées.

**Guillaume Broekaert** fait un constat en apparence étonnant : Henri Wallon n'apparaît pas dans les inventaires de la bibliothèque de Valenciennes ! Pourtant il y est partout.

Il avait lui-même donné des ouvrages, que le Conseil municipal avait bien entendu acceptés.

Son ami, le Sénateur Girard, avait lui aussi fait don de 16 000 ouvrages.

On peut trouver dans le fonds Wallon le faire-part de mariage de sa petite-fille, les lettres que lui a adressées un de ses amis, Gustave Crauk. En 1902, Henri Wallon s'était impliqué dans la remise de la Légion d'honneur à ce sculpteur valenciennois. Celui-ci veut faire le buste de Wallon, mais ne le réalisera qu'après sa mort.

Le fonds comporte aussi le faire-part de décès d'Henri Wallon, des coupures de presse, des lettres d'un de ses fils, Paul Wallon, voulant donner des souvenirs de son père à la ville. Mais après la guerre il ne restera que la veste de son costume d'académicien, pourtant reçu complet avec son épée. Quant aux médailles également données à la ville après son décès, elles ont totalement disparu.

Toute la presse locale, qui suivait l'actualité d'Henri Wallon, est conservée.

Il y a aussi un fonds privé important, le fonds Carlier, qui concerne toute la politique de Valenciennes, de la Révolution à 1850.

L'engagement culturel d'Henri Wallon l'amenait à envoyer des ouvrages à la bibliothèque de sa ville, contribuant ainsi à son enrichissement, mais aussi à celui du musée, pour qui il recherche des tableaux. Il est fier de ceux qu'il a pu lui faire obtenir.

On retrouve aussi Henri Wallon dans des dossiers inattendus, comme celui du personnel municipal, car il a défendu la réforme des retraites.

Le dossier de ses funérailles est là. Est là aussi la lettre, datée de 1913, d'Etienne Wallon, un autre de ses fils, qui remercie la ville d'avoir donné son nom au lycée.

Un projet de monument commémoratif n'a jamais abouti, car il a déclenché une guerre entre les artistes !

En 1975, une exposition a eu lieu à la bibliothèque pour le centenaire de l'amendement.

Enfin, toutes les archives de l'association des anciens élèves du lycée ont été elles aussi données à la bibliothèque.

**Yves Cauvin** indique qu'un buste d'Henri Wallon accueille depuis longtemps élèves et professeurs à l'entrée du lycée, maintenant rejoint par un grand médaillon. La pose de celui-ci a été inaugurée en octobre 2012, pour marquer le bicentenaire de la naissance d'Henri Wallon. Ce médaillon, œuvre du sculpteur valenciennois Patrice Beaupuy, le représente de profil. Il a été financé conjointement par l'association des anciens élèves du lycée et par l'association des descendants et amis d'Henri Wallon réunies ce jour là dans l'enceinte du lycée.

Enfin, Henri Wallon a été également mis à l'honneur au lycée, lors du premier jour du timbre émis en 2004 pour le centenaire de sa mort.

**Didier Wallon** rappelle qu'il reste de nombreux documents dans la famille. Tout risque d'être de plus en plus dispersé, mais les chemins sont encore lisibles.

Il y a des lettres écrites dans le cadre de la Commune de Paris, des correspondances entre ses enfants et petits-enfants pendant la première guerre mondiale, où expéditeurs et destinataires se répondent, de 1914 à 1918. On y trouve donc des nouvelles du front, mais aussi la description de la réalité perçue par l'arrière.

Didier Wallon a travaillé sur cette correspondance (complètement publiée), qu'il va maintenant verser aux Archives Nationales.

La correspondance d'Henri Wallon avec sa fille Louise se trouve à la Bibliothèque Mazarine.

Outre son propre travail de recherche, Didier Wallon indique que trois mémoires de Maîtrise d'Histoire consacré à Henri Wallon ont été rédigés entre 1973 et 1983, successivement par Michèle Grenot, Didier Dastarac, Fabienne Wallon. Depuis, divers travaux ont été entrepris, puis arrêtés ou non publiés.

L'association des descendants et amis d'Henri Wallon s'efforce d'impulser de nouveaux travaux sur des facettes moins connues de son histoire et de celle de sa famille.

## **Nouvelles entrées et pistes de recherches**

**Isabelle Aristide** aborde la place d'Internet dans les archives de la famille Wallon. Deux sites ont été créés à l'initiative de Pierre Wallon. Le premier est consacré aux Petites-Dalles, station balnéaire de Normandie où aimait aller Henri Wallon, où son fils Paul a construit de nombreuses villas et que certains membres de la

famille fréquentent toujours. Le deuxième concerne la famille Pineau-Wallon. Cela devrait permettre l'ouverture de nouvelles recherches.

**Patrick Latour** précise que les recherches effectuées à la Bibliothèque Mazarine concernent surtout le fonds scientifique Demangeon/Perpillou. Mais il a repris une partie du fonds Wallon et espère que le site Calames va décrire les pièces conservées pour impulser et faciliter de nouvelles recherches.

On y trouve la correspondance d'André Wallon, mort pour la France en 1915, récupérée par sa sœur Louise Demangeon (L'Ecole des Chartes est intéressée par la correspondance de cette période), la notice de M. Perrot (successeur d'Henri Wallon au poste de secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres) et une séance d'hommage à Henri-Alexandre Wallon le 11 octobre 2004 à l'Institut de France, dont les différentes interventions sont consultables en ligne.

**Emmanuelle Giry** constate que la loi sur l'Enseignement supérieur a été bien étudiée, mais qu'il faudrait s'intéresser maintenant aussi au fonctionnement du Cabinet du Ministre de l'Instruction publique.

**Pauline Debionne** indique que la bibliothèque du Sénat conserve neuf ouvrages d'Henri Wallon et plus d'une centaine dans lesquels son nom apparaît. Elle n'a pas trouvé de demande sur Henri Wallon dans la dernière décennie. Il se peut que seuls les textes publiés aient fait l'objet d'une recherche.

Les sujets phares de préoccupation du sénateur pourraient être revus par le prisme des travaux en commission : enseignement, protection sociale et santé, organisation municipale, élections, douanes, protection du patrimoine parisien. Ses interventions sont souvent fortes et il prend le temps de développer ses arguments.

**Bertrand Marcincal** précise que les archives de l'Assemblée contiennent les propositions de loi déposées par Henri Wallon, notamment sur l'enseignement. Il s'intéressait aussi aux lois relatives à l'état-civil de Paris. Parlementaire actif, il a été membre de quinze commissions. Il y aurait un révélateur de sa personnalité à découvrir à travers les sujets qu'il a choisis de traiter...

**Yves Cauvin** indique avoir appris dans un mémoire de Maîtrise qu'Henri Wallon œuvrait également à la stabilité de l'administration et des professeurs au lycée de Valenciennes. Il s'opposait à l'acceptation des demandes de mutation, trop nombreuses à certaines périodes, qui désorganisaient le fonctionnement de l'établissement. Un sujet à creuser...

Il s'agit du mémoire de Claude Bocquet, sous la direction de Monsieur MENAGER, portant sur l'histoire du lycée Wallon de 1878 à 1938 et consultable aux archives de la bibliothèque de Valenciennes (cote 21Z27).

**Guillaume Broekaert** propose comme sujet de recherche : Henri Wallon et l'art. Très attentif aux artistes, il faisait ce qu'il fallait pour qu'ils aient la Légion d'Honneur.

Il a échangé une longue correspondance avec Paul Theunissen, sculpteur valenciennois, qui montre des liens filiaux. Il a aussi beaucoup fait pour que le Musée de Valenciennes s'enrichisse d'œuvres nouvelles.

**Didier Wallon** rappelle, sur ce même sujet, que le peintre valenciennois Henri Harpignies était un grand ami de la famille Wallon.

## Questions et réponses

### Question du président de la fondation Alexandre Varenne :

Des recherches thématiques peuvent-elles être effectuées dans les archives de l'Assemblée Nationale et du Sénat par des chercheurs s'intéressant à la politique coloniale française, en remontant le plus loin possible ?

### Réponse de Bertrand Marcincal :

Oui, cela est possible, et toute l'aide nécessaire sera apportée à ces personnes pour leurs recherches qui suscitent son intérêt.

**Bernard Ménager** (Université Lille III) précise qu'une thèse de doctorat, soutenue par Francis Przybyla, intitulée *Les Parlementaires du Nord et leur activité législative au début de la Troisième République (1881-1889)*, est publiée par l'Institut de Recherches Historiques du Septentrion. Son auteur a largement consulté les diverses sources d'archives présentées ce matin.

**Question de la salle :**

Du fait de la très nombreuse descendance d'Henri Wallon, les archives et la bibliothèque de celui-ci risquaient d'être très dispersées. Il ne pouvait manquer de le savoir. Avait-il pris des dispositions testamentaires concernant le devenir de ces nombreux et précieux documents ?

**Réponse de Guillaume Broekaert :**

Paul Wallon a respecté la volonté de son père notamment en ce qui concerne ses médailles et son costume d'académicien, qui ont été donnés à la Ville de Valenciennes.

**Réponse de Didier Wallon :**

La conservation et la transmission des archives familiales ont été essentiellement assurées par les femmes. Il existe deux copies en plâtre du buste d'Henri Wallon. Le père de Didier Wallon en a fait faire une sans patine afin que de nouvelles copies puissent être faites.

Un portrait qui a fait polémique avait également été peint en 1875 par Bastien Lesage.

**Remarque de Bernard Wallon :**

Continuer la collecte d'archives est essentiel et il y a une bonne dynamique pour cela, mais il faut maintenant des instruments de recherche, afin que des travaux puissent être engagés avec l'aide des universitaires. Le CHPP, pour donner un exemple, pourrait envisager des sujets sur des thèmes comme l'esclavage.

**Didier MAUS**, *Président de l'Association internationale de droit constitutionnel*

## L'AMENDEMENT ET LES LOIS CONSTITUTIONNELLES

**Didier Maus** précise que, contrairement à ce qui est annoncé sur le programme de cette journée, il est maintenant président d'honneur de l'association internationale de droit constitutionnel, le poste de président n'étant pas renouvelable.

Répondant à une remarque de Jean-Louis Debré, qui, au début de la table ronde, a regretté que les Archives ne soient pas plus ouvertes au public, il souligne qu'Internet a fait énormément évoluer la consultation des ouvrages et des documents d'archives, aussi bien en supprimant les déplacements autrefois nécessaires qu'en ouvrant l'accès vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Il a accepté avec plaisir l'invitation à cette journée, car revenir sur cet amendement, même si tout a déjà été dit sur le sujet, c'est faire une magnifique plongée dans l'histoire politique et constitutionnelle de la France.

**Présentation de l'amendement**

L'amendement du 30 janvier 1875 est un point central de la vie constitutionnelle française, mais le rôle d'Henri Wallon ne se limite pas du tout à cela.

Le texte proposé par Henri Wallon est celui-ci : *"Le président de la République est élu à la pluralité des suffrages par le Sénat et la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale. Il est élu pour 7 ans, il est rééligible."* L'amendement adopté avec 353 voix pour et 352 contre (la majorité absolue étant de 354 voix), est rédigé ainsi : *« le Président de la République est élu à la majorité absolue des suffrages par le Sénat et la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale. Il est nommé pour sept ans. Il est rééligible. »*

Henri Wallon a accepté que sa formule initiale *« pluralité de suffrages »* soit remplacée par celle de *« majorité absolue »*. Le Sénat est cité en premier, alors que la logique démocratique aurait voulu l'inverse. Il lui est donné un rôle particulier, la question de sa création et de ses attributions étant alors capitale.

Pour reprendre le suivi des débats, on peut relire l'Année Politique de 1875 (G. Charpentier, éditeur), dont le rédacteur était André Daniel.

**Suivi des débats**

En janvier 1875, le débat constitutionnel va sortir d'un long tunnel. Plusieurs questions se posent.

Le retour à la monarchie est difficile et le Maréchal Mac Mahon demande que soit conforté son septennat, commencé en 1873. Faut-il lui donner satisfaction en renforçant un septennat personnel, ou créer une position impersonnelle ? Faut-il instituer la République ?

Le 21 janvier, l'Assemblée Nationale s'engage dans le débat. Le 28 janvier, la Commission des Trente, chargée de préparer les lois constitutionnelles, remet son rapport, qui préconise simplement deux Chambres pour le pouvoir législatif. Le Centre gauche propose un amendement précisant que le chef de l'exécutif est le

Président. Cet amendement, défendu par Edouard de Laboulaye, aurait pu être immédiatement voté et accepté, mais une intervention de Louis Blanc en fait repousser le vote au lendemain.

Le 29 janvier, l'amendement de Laboulaye est rejeté, mais Henri Wallon propose son propre amendement.

Henri Wallon, écrit André Daniel dans l'Année Politique, est de centre droit libéral. Il est certain qu'il est modéré, mais il est peut-être un peu de centre gauche. ... Cet amendement n'est « ni très franc ni très direct, mais c'est la fin du provisoire ». Il est renvoyé en Commission : si on le vote, c'est un pas décisif vers la République.

Le 30 janvier, l'amendement Wallon revient en discussion. André Daniel note que l'enthousiasme n'est pas débordant. Henri Wallon n'est pas un grand tribun, il a moins d'emprise sur ses collègues qu'Edouard de Laboulaye. Il explique simplement son amendement : « il ne proclame rien mais prend ce qui existe ».

Le vote qui suit est un fait extraordinaire pour les spécialistes des débats parlementaires. Il faut faire un pointage, le résultat étant très serré. Une personne va même voter pendant le décompte, le scrutin n'ayant pas encore été clos officiellement. Quand il est clos, on compte 705 voix exprimées, 353 bulletins blancs pour le oui et 352 bulletins bleus pour le non.

La majorité va tout de suite être élargie lors des votes des Lois Constitutionnelles de février qui vont former la Constitution de 1875, les votes en faveur de la République s'étant plus massifs.

### **La postérité**

Qui cite l'amendement Wallon en droit constitutionnel ?

On en trouve la présence constante dans les vingt-huit ouvrages<sup>1</sup> étudiés. Le seul qui n'y fait pas référence ne traite pas de l'histoire du Droit constitutionnel.

À la fin du dix-neuvième siècle, il n'y a pas de bon manuel de droit constitutionnel. Le premier est celui de Saint-Girons paru en 1884.

Deux autres manuels suivent : en 1890 (Théophile Aumaître) et en 1899 (Adhémar Esmein, qui dit de l'amendement Wallon « *ce fut décisif* »).

De 1921 à 1950, onze manuels sont publiés : en 1921 (Félix Moreau), 1923 (Léon Duguit), 1929, 1932 (Joseph Barthélémy), 1937 (Maurice Deslandres), 1943 (Léon Duguit, Henri Monnier, Roger Bonnard, qui qualifient l'amendement de « *fait considérable* »), 1943 encore (Georges Burdeau, nommant Henri Wallon « *père de la République* »), 1944 (Maurice Duverger), 1946, 1947 (Julien Laferrière), 1948 (Maurice Duverger encore).

Neuf autres manuels suivent, de 1964 à 2014.

Même position vis-à-vis de l'amendement dans les manuels d'histoire politique. En 1905, il est présenté comme étant la « *reconnaissance implicite de la République comme gouvernement définitif de la France* ».

Tous les auteurs considèrent qu'il a eu des répercussions capitales. C'est « *l'amendement le plus célèbre de la cause républicaine* », malgré la modestie de sa proposition. Ou grâce à elle, puisque le groupe centre droit de Target s'y est rallié. La question se pose à nouveau : où donc était Henri Wallon dans ce centre ?

En tout cas, l'amendement Wallon est un « amendement fétiche », adopté dans des circonstances peu héroïques (on mentionne des « mouvements » dans la salle après l'annonce du résultat du vote).

On peut appliquer à Henri Wallon, ce jour-là, la formule « The right man at the right place at the right moment » ...

## **Questions/Réponses**

### **Question de Didier Wallon :**

Pourquoi est-il question d'un septennat dans l'amendement ?

#### **Réponse :**

Depuis 1873, on était dans le septennat de Mac Mahon. La question était alors de savoir ce qui se passerait en 1880. Il s'agissait de remplacer un septennat personnel par un septennat constitutionnel, impersonnel, en espérant que la querelle dynastique des monarchistes serait terminée.

### **Question de la salle :**

Henri Wallon était-il du centre droit, du fait qu'il était catholique, ou du centre gauche, car il faisait confiance au suffrage universel ?

#### **Réponse :**

Les divers auteurs insistent sur le fait qu'il était avant tout un universitaire, représentatif des catholiques républicains libéraux ouverts (anti esclavagiste). L'historienne Odile Rudelle a insisté sur leur rôle dans la mise en place de la République.

### **Remarque de la salle :**

Henri Wallon est élu dans le Nord en 1871 sur la liste conservatrice, c'est une vaste coalition qui veut la paix.

#### **Réponse :**

Henri Wallon n'est pas de centre gauche à ses débuts, mais il l'est au moment où il entre au Sénat.

## HENRI WALLON DANS SON SIECLE

**Isabelle Chave**, responsable du département de l'Exécutif et du Législatif aux Archives nationales, introduit les débats de l'après-midi, excuse Jean-Christian Dumont qui devait intervenir sur Henri Wallon et l'esclavage, et Jean Garrigues, qui devait conclure la journée, tous deux empêchés pour raisons de santé et remercie Didier Maus qui a accepté de remplacer ce dernier au pied levé pour conclure cette journée d'étude.

**Michel ZINK**, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres

### OUVERTURE

**Michel Zink** indique qu'il n'avait pas fait le lien entre Henri Wallon parlementaire et le Wallon du rapport Langevin/Wallon de 1944 (petit-fils du premier), jusqu'à ce jour !

Henri Wallon a été académicien pendant près de cinquante-quatre ans, et il a été celui qui a occupé le poste de secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres le plus longtemps (trente et un ans).

Il n'y a pas d'Henri Wallon sans son côté académicien, mais Henri Wallon et l'Académie brillent ici tous deux d'une obscure clarté...

Tout montre qu'il a bien été un catholique social, républicain modéré, agissant contre l'esclavage, dont le rôle politique est le fruit de sa recherche et de sa pensée historique.

Il a consacré des travaux à la France contemporaine, mais s'était auparavant consacré à l'antiquité, au Moyen-Âge, aux droits sociaux, à la religion. Où a-t-il puisé la force de sa pensée, sinon, justement, dans ses travaux sur l'antiquité et le Moyen-Âge qui lui ont valu d'entrer à l'Académie ?

**Philippe CONTAMINE**

*membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur d'histoire médiévale*

### ENTRE JULES MICHELET ET ANATOLE FRANCE, LA JEANNE D'ARC D'HENRI WALLON

Henri Wallon a écrit, entre autres, des ouvrages sur la période médiévale. Il a œuvré au culte public de Jeanne d'Arc, en publiant un livre qui lui était consacré, qui a fait l'objet de nombreuses éditions et qui était offert lors des distributions des prix, notamment dans les institutions catholiques.

Philippe Contamine a lui aussi publié, avec deux collègues, un livre intitulé *Jeanne d'Arc, Histoire et Dictionnaire*, qui ne comporte pas d'entrée Henri Wallon, mais le cite huit fois dans le texte.

Jean Cluzel, lui-même académicien, a publié en 2006 *Jeanne d'arc, la politique par d'autres moyens* et rapporte qu'Henri Wallon avait été contacté au sujet de la canonisation de Jeanne d'Arc.

En 1860, quand il écrit sa *Jeanne d'Arc*, Henri Wallon a 48 ans. Il est professeur à la Faculté de lettres de Paris, sur recommandation de Jules Michelet, son professeur à l'École normale (le beau-frère d'Henri Wallon avait écrit à celui-ci « *Monsieur Michelet, c'est l'homme qu'il te faut comme maître.* »).

Les études johanniques sont une tradition à cette époque où de nombreuses publications concernent Jeanne d'Arc. En 1853, Michelet a publié son livre sur elle, puisant toute une documentation dans les manuscrits des procès et autres publications. Il la situe au cœur du Moyen-Âge tardif.

De son côté, Wallon se réfère à l'Histoire de France de Henri Martin, dont il réfute la vision. Il écrit un livre important pour l'histoire de la Pucelle, en qui il voit une sainte dont il voulait hâter la canonisation. Et il fait également partie de la Commission parlementaire qui veut faire du jour de sa fête une fête nationale.

À sa mort, son successeur au poste de Secrétaire Perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Georges Perrot, dira que « *sa Jeanne d'Arc... est encore un acte de foi.* ». Pour lui, le chef-d'œuvre d'Henri Wallon est son Richard II, dont il a trouvé les bases dans les *Chroniques* de Jean Froissart, valenciennois comme lui.

Henri Wallon a aussi préfacé l'ouvrage de Jules Quicherat, « *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, paru en 1841, qu'il présente ainsi : il « *réunit à l'édition des deux procès les fragments des chroniqueurs et les actes de toute sorte relatifs à la Pucelle* ».



Il écrit aussi : « *c'est comme une légende au milieu de l'histoire ; c'est un miracle placé au seuil des temps modernes comme un défi à ceux qui veulent nier le merveilleux. Jamais matière ne parut plus digne de la haute poésie : elle réunit en soi les deux conditions de l'épopée, sujet national, action surnaturelle.* »

Henri Wallon s'intéresse surtout au premier procès, mais celui-ci comporte des lacunes qu'il faut remplir avec le second. Il va ainsi donner une image vivante de la Pucelle.

En réalité, les deux procès sont complémentaires. Le premier a été demandé par ses adversaires, qui voulaient la condamner, le deuxième par ses amis, qui voulaient la réhabiliter.

Même s'il veut s'en tenir à l'histoire plutôt qu'à la légende, Henri Wallon cherche plus à contrebalancer les termes d'accusation du premier procès qu'à écrire l'histoire de Jeanne d'Arc. Il met sur le même plan les authentiques paroles de Jeanne d'Arc et celles citées ici et là dans le deuxième procès, alors que son procès-verbal, dont la rédaction a subi la pression des juges, n'a pas le caractère de sincérité qu'on attend de la justice.

Sa *Jeanne d'Arc* est cependant intéressante à plus d'un titre. C'est un ouvrage bien illustré, écrit par un historien engagé, dont la plaidoirie est solide, et qui connaît parfaitement l'histoire de sa « cliente ».

**Bernard MENAGER,**

*professeur émérite en histoire contemporaine à l'Université de Lille III*

## **HENRI WALLON, LE PARLEMENTAIRE**

L'exemplaire longévité parlementaire d'Henri Wallon, est due aux faits qu'il a vécu longtemps et que son dernier mandat a été celui de sénateur inamovible.

### **Henri Wallon, parlementaire atypique et minoritaire ?**

Était-il une personnalité atypique ou souvent minoritaire ? Est-il représentatif de sa génération ?

Les réponses diffèrent selon l'angle d'étude.

Il est atypique par ses origines modestes, contrairement aux grands notables de la majorité parlementaire. Il l'est aussi par le fait qu'il doit son ascension sociale à sa brillante carrière universitaire, alors qu'on ne compte que 3,5 % d'universitaires dans les élus du Nord/Pas de Calais et que seuls 4 % des sénateurs inamovibles sont normaliens comme lui.

S'il est représentatif de ses collègues avec son enracinement régional, il n'a pas de mandats locaux.

Il a une situation familiale atypique, surpassant tous les sénateurs avec ses dix enfants, mais les pères de familles nombreuses sont catholiques comme lui. Il est atypique aussi par sa sensibilité religieuse. Trois Sénateurs inamovibles seulement sont catholiques.

Il a un profil classique, car c'est un enfant de la Révolution de 1948, acquis à l'idée républicaine, qui s'engage dans la République et approuve sa devise, mais son début de carrière politique est atypique.

Quand il se présente la première fois à Valenciennes, il est refusé comme trop royaliste. En 1848, il a une deuxième chance d'entrer à la Chambre des Constituantes, via la Guadeloupe (il a écrit son livre contre l'esclavage, remarqué par Victor Schoelcher, qui l'a recommandé), mais il se produit une inversion des résultats et l'élu est du côté des planteurs. Henri Wallon ne siègera donc pas.

En 1849, il se présente dans le Nord sur la liste du parti de l'ordre, républicain et catholique, et il est élu. Il démissionne en 1850, refusant la restriction du suffrage universel mise au vote, car il y est très attaché. Il mesure les conséquences de ce changement et pense que l'Assemblée a outrepassé ses droits. Il retourne alors à ses études et ne reprendra la vie politique qu'en 1870. Il gardera un bon souvenir de la deuxième République (1848-1852) du fait de son « idéalisme ».

Si Henri Wallon est atypique, il sait aussi être minoritaire. Il affirme sa différence, change de groupe parlementaire selon sa conscience. Il est centre droit au début, puis dans le groupe transitoire Lavergne, puis au centre gauche qu'il quitte quand il désapprouve son orientation anticléricale. Il fait alors partie des non-inscrits, ce qui lui donne une liberté de manœuvre qu'il apprécie. Il assume le fait d'être minoritaire y compris dans ses familles politiques, c'est sa grandeur.

### **Les interventions d'Henri Wallon**

On les connaît principalement par le Journal Officiel, qui présente les débats et les réactions qu'il suscite.

On y trouve aussi le travail des commissions, dans lesquelles Henri Wallon est régulièrement intervenu. La thèse de de Francis Prysbyla apporte aussi beaucoup d'informations sur les années 1881 à 1889.

**L'étude** du nombre des interventions d'Henri Wallon au Sénat permet d'en relever 129 dont 69 discours, soit une moyenne de 4,5 interventions par an, mais avec des variations en dents de scie.

A ses débuts au Sénat, de 1876 à 1879, Henri Wallon intervient peu. De 1880 à 1893, le nombre de ses interventions augmente beaucoup car il combat l'anticléricisme du parti républicain. De 1893 à 1899, il

intervient à nouveau peu. De 1900 à 1904 (année de sa mort), malgré son grand âge, il reprend son combat contre la politique anticléricale du Bloc des gauches.

Henri Wallon siégeait dans beaucoup de Commissions : enseignement, institutions, douanes... Quand il est nommé dans des Commissions alors qu'il n'est pas spécialiste de leur objet, il semble que ce soit pour y arbitrer les débats.

**Ses thèmes** principaux d'intervention sont l'enseignement, la défense des institutions et de l'exercice des libertés publiques, la défense du patrimoine, les problèmes coloniaux.

Près de la moitié de ses interventions concernent l'enseignement, à tous ses niveaux, du primaire à la recherche. Il est très attaché à l'Université, à laquelle il doit sa promotion sociale : « *J'appartiens à l'Université par toutes mes racines, je puis même dire par toutes mes branches et mes rameaux.* », dit-il en 1900, mais il est aussi attaché à la défense des libertés religieuses.

En 1850, il s'était abstenu lors du vote de la loi Falloux. En 1880, il intervient à de nombreuses reprises au sujet de la réforme du Conseil supérieur. Il ne participe pas à la discussion sur la gratuité de l'enseignement primaire, dont il combatta le principe en 1889. Sans être intervenu lors du vote de la loi Goblet, en 1886, il dénonce ensuite la laïcisation des écoles communales.

Il défend les Humanités classiques et la liberté de l'enseignement secondaire, y compris à la toute fin de sa vie lorsqu'elle est mise en cause par le Bloc des Gauches, comme il défend l'organisation traditionnelle de l'enseignement supérieur. En 1896, il est réticent face à la loi Liard qui crée des universités dans les grandes villes de France où existaient des facultés.

En matière de défense des institutions et de l'exercice des libertés publiques, Henri Wallon est « le gardien du temple ». Il défend la Constitution de 1875 et s'oppose à sa révision en 1884, révision qui « *doit toujours être possible et ne se faire jamais* », dit-il. Il protège les institutions de la III<sup>e</sup> République qui sont « ses enfants ».

Il est donc très attentif à tout ce qui touche le Sénat, veillant au maintien de ses prérogatives et de son pouvoir financier, s'oppose à ce que le mode d'élection des sénateurs soit retiré de la Constitution, et à la suppression de la nomination des Sénateurs inamovibles. En 1902, quand un projet de loi sur la modification des circonscriptions électorales vise à l'extension de quatre à cinq ans de la durée des législatures, il craint un alignement et rappelle que la constitution a prévu des durées de mandat différentes pour chaque assemblée.

Henri Wallon est méfiant à l'égard des lois d'exception. Au moment de l'affaire Boulanger, il ne s'oppose pas à la création d'une Haute Cour de Justice, mais va proposer des amendements pour en limiter les pouvoirs.

Il est viscéralement attaché au suffrage universel, qu'il place au-dessus de la République. Le 24 avril 1871, il avait déposé un projet de loi sur le vote obligatoire, prévoyant de lourdes sanctions en cas de manquement, projet qui n'est pas passé.

Historien, Henri Wallon est très attaché au patrimoine de la France. Le Palais des Tuileries ayant été détruit pendant la Commune, il va s'opposer en 1882 à l'enlèvement de ses ruines en vue d'une reconstruction ultérieure. En 1890, il s'oppose au changement de nom des rues de Paris. En 1894, la transformation de la fête de Jeanne d'Arc en une journée de fête nationale est étudiée par le Sénat. Ayant écrit sur elle un livre qui fait autorité, Henri Wallon est rapporteur du projet, auquel il est favorable, mais qui sera ajourné.

Henri Wallon garde intact son intérêt pour les problèmes coloniaux. Le 8 février 1887, il s'inquiète de l'activité des marchands d'esclaves. Le 6 mars 1891, il s'inquiète des politiques favorables à l'esclavage en Tunisie, à la traite des femmes au Soudan, et des démarches visant à rétablir l'esclavage domestique en Algérie.

À cette époque, c'est plus le point de vue juridique que le point de vue économique qui prime dans le vote des lois.

Henri Wallon n'a proposé qu'une loi pendant son mandat sénatorial. Fin 1895, dans le cadre de la réforme du Code d'instruction criminelle, il propose de permettre aux membres d'une famille, s'ils le souhaitent, de ne pas témoigner contre un proche. Il gagna à titre posthume.

### **Le style Wallon**

Henri Wallon n'est pas un très bon orateur, sa voix porte peu. Il se réfère toujours à l'histoire. Il fait l'historique de chaque projet, et cela peut être long !

Ses discours sont remarquablement écrits, s'appuyant sur la rhétorique classique, recourant à un historique de chaque question, en maître de la réflexion politique. Il peut utiliser le témoignage de ses adversaires pour porter la contradiction, les citer pour faire repousser... Dans les circonstances les plus graves, il se lance dans d'intenses diatribes, alors qu'il argumente généralement avec modération.

### **La stratégie Wallon**

Henri Wallon a souvent recours aux amendements, dont il sait utiliser les différents types :

- « de compromis », pour obtenir la majorité,
- « limitatif », dans le souci du moindre mal,
- « de combat », pour dénaturer ou faire rejeter un projet,

« d'ajournement », soulignant les éléments manquants...

En bon enseignant, il a l'art de la répétition. Il pose également beaucoup de questions aux membres du gouvernement et utilise le droit d'interpellation, plutôt en participant aux discussions d'interpellation lancées par des collègues qu'en le faisant directement.

Il a été un parlementaire assidu, consciencieux, un homme de conciliation, même quand il a été heurté par la politique anticléricale du gouvernement. Il devient de plus en plus conservateur et passéiste en vieillissant, mais a su, de par sa personnalité, garder jusqu'au bout l'estime de ses collègues. Et il est resté fidèle à ses convictions d'homme de la République.

## Questions et réponses

### Question de la salle :

Quelle a été l'attitude d'Henri Wallon pendant l'affaire Dreyfus ?

### Réponse :

On ne trouve pas d'intervention officielle, il faudrait chercher dans les archives privées. Henri Wallon ne semble pas avoir été antidreyfusard. Il devait déplorer les excès des deux côtés.

### Remarque de la salle :

Henri Wallon n'était pas antisémite. Il s'opposait à la laïcité mais aurait accepté, il l'a écrit, un professeur juif à l'Université.

### Remarque de la salle :

Henri Wallon a eu une première et courte expérience parlementaire (1849/1850) qu'il a choisi d'arrêter après son abstention dans le vote de la Loi Falloux...

### Réponse :

Il a eu peur du démantèlement de l'Université. Il craignait l'influence des congrégations religieuses en primaire, souvent plus importante que celle des collectivités. Mais, en décembre 1880, dans le projet de la création de collèges d'enseignement secondaires de jeunes filles, il a déposé un amendement pour éviter l'internat, de peur que cela ne fasse concurrence aux couvents !

Tout un travail serait à faire aussi sur la position d'Henri Wallon après l'abolition de l'esclavage. Celle-ci ne suffit pas, il faudrait en tarir la source.

Ne pas oublier non plus qu'il a été secrétaire général de l'Oeuvre d'Orient pendant des décennies.

### Question de la salle :

Connaît-on la position d'Henri Wallon sur le vote des femmes, lui qui a toujours défendu le suffrage universel ?

### Réponse :

Rien n'a été retrouvé sur ce point. Mais cela n'était pas vraiment une préoccupation de l'époque.

**Jean-Marc GUISLIN,**

*professeur en histoire contemporaine à l'Université de Lille III*

## LA MODERATION DANS L'ENGAGEMENT POLITIQUE ET RELIGIEUX

L'engagement d'Henri Wallon, c'est celui d'un **parlementaire modéré** au début de la III<sup>e</sup> République.

Mais qu'est-ce que la modération ? Cette question a fait l'objet d'un colloque à Nancy en 1998 et de trois journées d'étude à Lille en 2005 et 2006.

La modération se définit par le rejet des extrêmes. Ce n'est pas seulement une ligne politique, mais une façon de se reconnaître dans un parti, une façon d'être en société. C'est un esprit ferme lié à une apparence un peu froide, une retenue qui se retrouve dans le discours : prudence, sagesse, grisaille.

En négatif, on l'interprète en termes de lâcheté, paresse de l'âme, hypocrisie, faiblesse...

On remarque qu'Henri Wallon s'est abstenu lors de votes très importants, comme a pu le faire plus tard Raymond Poincaré. Tous deux restent toujours proches du Centre, mais après 1870, il existe des connotations multiples dans chaque tendance politique.

Il est le père d'une Constitution orléaniste, les lois de 1875, à l'élaboration desquelles il a beaucoup contribué, garantissant un système équilibré où le suffrage universel est contrebalancé par le pouvoir présidentiel et la sagesse sénatoriale.

En 1871, il est plus connu dans les milieux intellectuels que politiques, qu'il a quitté en 1850. Il y est revenu en tant que représentant du Nord à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1875. Il est proche du centre droit sans en être réellement membre, et ne sera pas loin non plus des plus modérés du centre gauche, apparu en 1871, présidé par Jean-Charles Rivet, qui souhaite limiter l'influence de l'Eglise sur la société civile et soutient Adolphe Thiers.

En janvier 1873, il se rapproche du groupe des républicains conservateurs fondé par Auguste Casimir-Périer. Il le lâche en mai de la même année. Avec le groupe Target, il soutient Mac Mahon mais ne se rallie pas à la campagne de restauration monarchique.

En 1874, il faut sortir du provisoire en s'accommodant d'une République conservatrice. Henri Wallon est du groupe Lavergne qui propose d'instaurer la République.

Le 30 janvier 1875, avec ses amis, il va déposer un amendement de compromis qui, débloquent durablement la situation, va le conduire à la célébrité. Très vite, il en dépose d'autres :

Le 1<sup>er</sup> février, lors de la discussion sur le droit de dissolution de la Chambre des députés prévu pour le Président de la République, Henri Wallon, par son amendement, fait ajouter « sur l'avis conforme du Sénat ».

Le 3 février, ce sont également ses propositions qui mettent fin aux divisions concernant les modalités de l'élection du Président de la République en cas de vacance et de la révision de la Constitution.

Les 11 et 12 février, suite au rejet du texte relatif au mode d'élection des sénateurs, prévu au suffrage universel, Henri Wallon propose l'ajournement de la séance au 15 février, pour réflexion et conciliation. Après conciliabules, et suivant sa proposition, le mode d'élection voté le 24 février sera double : 75 sénateurs inamovibles seront élus par l'Assemblée Nationale et 225 sénateurs seront élus au suffrage universel indirect. Henri Wallon est ministre de l'Instruction publique dans le gouvernement Buffet qui dure du 10 mars 1875 au 23 février 1876. C'est un gouvernement ouvert au centre gauche, qui mène une politique républicaine et conservatrice.

Mais lors de la crise du 16 mai 1877, il s'abstient lors du vote autorisant la dissolution de l'Assemblée. Il se tait, souhaitant autant la défaite des conservateurs autoritaires que celle des radicaux, mais il se félicite que le droit de dissolution soit maintenu.

En ce qui concerne l'Enseignement supérieur, il est pour la liberté encadrée.

En juillet 1871, il fait partie de la Commission Jaubert sur la liberté de l'Enseignement supérieur, qui se pose les questions du droit exclusif de l'État en matière d'enseignement et de la limite entre puissance publique et liberté individuelle. L'enjeu est d'éviter d'offrir un privilège à l'Eglise catholique.

En juillet 1873, de Laboulaye présente le rapport de la Commission Jaubert, qui se veut un texte de pacification et propose une loi visant « à assurer l'a liberté de l'enseignement, sans abaisser le niveau des études et sans compromettre l'ordre public. », mais tout en reste là. Henri Wallon n'intervient pas dans les débats.

En juin 1875, nouveau ministre de l'Instruction publique, il doit avant tout faire voter les budgets de son ministère. Les débats autour du projet de loi sont agités et il reste en retrait dans les affrontements entre les catholiques et les républicains. Le 12 juin, il intervient pour la première fois en répondant longuement à Monseigneur Dupanloup, qui a critiqué les institutions universitaires. Mais celui-ci, comme Auguste Paris, député du Pas-de-Calais, sont comme lui des catholiques modérés de centre droit, qui mènent les débats en sachant que des compromis sont nécessaires.

Le 16 juin, Auguste Paris propose un amendement établi avec le concours de Monseigneur Dupanloup et d'Henri Wallon et le vote final de la loi a lieu le 12 juillet 1875. Elle donne des garanties aux catholiques en matière d'enseignement supérieur mais préserve les droits de l'Etat.

### Homme politique modéré, **Henri Wallon est-il un catholique modéré ?**

Il est chrétien, catholique, c'est une règle de vie « souveraine et indiscutée ». Il défend la religion dans ses ouvrages (il publie sur Jeanne d'Arc, Saint-Louis...), mais lutte contre l'esclavage et pour l'amélioration des droits des femmes et des enfants. Il est proche du Centre droit, pour lequel « l'Etat doit faire respecter l'Eglise » et en 1875, permet l'ouverture d'établissements supérieurs privés.

Est-il un catholique modéré ?

Si on entend par modération « tiédeur », Henri Wallon n'est pas modéré. Si on entend par modération « refus de manifester ses convictions », il l'est ! Jusqu'en 1875, il collabore au *Correspondant* (journal qui soutient le catholicisme libéral), n'est pas toujours d'accord avec le Saint Siège. Il fréquente les partis du Centre qui prônent calme et paix, fonction morale du Sénat, intérêts humanitaires et sens du devoir.

C'est un catholique raisonnable, réaliste, discret, prônant un catholicisme libre où il est minoritaire, surtout quand il veut une République comme régime, se rapprochant de la Droite pour la politique menée par les républicains.

Est-il encore modéré quand il devient censeur de la politique de laïcisation en critiquant les lois d'enseignement de Jules Ferry ? Le 14 juin 1881, sous le ministère de celui-ci, il propose un amendement visant à permettre aux curés d'ouvrir une école libre dans les communes où il n'y en a pas. Il dénonce le rétablissement du divorce en 1884 et la laïcisation des instituteurs du primaire en 1886.

De plus en plus âgé, Henri Wallon devient de moins en moins modéré, de plus en plus conservateur. Il reste néanmoins toujours fidèle aux institutions républicaines, à la création desquelles il a largement contribué.

**Yann POTIN,**  
*chargé d'études documentaires aux Archives nationales*

## **HENRI WALLON, HISTORIEN CATHOLIQUE ET CHAÎNON MANQUANT DE L'HISTOIRE REPUBLICAINE**

Spécialiste de Michelet, s'intéressait peu à Henri Wallon.

Mais en quoi celui-ci est-il un chaînon manquant de l'histoire républicaine ?

De par sa longévité, Henri Wallon a connu quatre générations d'historiens « biberonnés » par la pensée et les cours de Jules Michelet.

L'historien Lucien Febvre, grand admirateur de Michelet, a été un ami proche du philosophe et psychologue Henri Wallon, petit-fils d'Henri-Alexandre Wallon, mais il a peu connu celui-ci.

Pourquoi Henri Wallon fait-il défaut dans les ouvrages des historiens, alors qu'il a été un pionnier et au premier rang d'expérimentations d'historiens (à l'Ecole Normale, il a été secrétaire bénévole de son maître Michelet) ? Il n'entre pas dans l'arbre généalogique de l'historiographie française, contrairement à ses compagnons d'étude et collègues Victor Duruy et Jules Simon.

Henri Wallon a pourtant une carrière d'historien. Il est major de sa promotion de l'Ecole Normale Supérieure, où Michelet est maître de conférences en Philosophie et en Histoire.

Il suit donc les cours et la pensée de Michelet (à cette époque, il n'est pas républicain) et subit son influence. Des liens plus personnels se nouent entre eux. Il existe une lettre de Michelet, qui a trente-six ans, invitant à diner Henri Wallon, qui en a vingt-deux.

En 1834, il est reçu premier à l'agrégation d'histoire.

En 1838, quand Michelet part au Collège de France, Henri Wallon a vingt-six ans. Il est alors chargé de reprendre la conférence de Michelet à l'Ecole normale, en sus des cours qu'il donne au Collège Louis le Grand. Cette même année 1838, il décide de concourir pour un prix décerné par l'Académie des Sciences morales et politiques, sur le thème de l'abolition de l'esclavage, et le gagne.

En 1840, à la demande de Victor Cousin, il se présente au concours d'agrégation pour le recrutement des professeurs des facultés de sciences et de lettres. Il en est le seul admis et est ainsi attaché à la Faculté.

En 1848, quand François Guizot quitte, pour cause de chute de régime, son poste à la Sorbonne – poste qu'il occupe depuis 1812, année de naissance d'Henri Wallon ! –, celui-ci va lui succéder, usant de son bon droit pour vaincre diverses péripéties. Il y avait des concurrents, dont Jules Simon, Victor Duruy, Henri Martin... Et son travail antérieur sur l'esclavage lui vaut le soutien de Victor Schoelcher.

Henri Wallon restera toujours proche de Michelet, même après 1840/1841, années où ce dernier se tourne vers l'anticléricalisme.

Il est un protecteur des érudits qui cherchent un poste et demandent une faveur, assurant le rôle de « patron » dans le mouvement historique. Ainsi, Léopold Delisle, administrateur de la Bibliothèque Nationale pendant trente et un ans, mis dehors par le Cabinet Combes, va brûler ses papiers en partant mais remercier Henri Wallon.

Henri Wallon est un historien catholique. Il publie chez Mame (éditeur catholique de Tours) en 1875, un *Saint-Louis* qui commence ainsi : « *Louis IX fut un saint sur le trône.* », plaçant sa vie sous l'égide des Evangiles.

Le livre comporte un corpus iconographique étonnant dans un texte d'historien, avec de nombreux fac-similés, des portraits de Saint-Louis de toutes les époques...

Dans la *Revue Historique* de 1876, un article d'Auguste Molinier attaque le livre d'Henri Wallon. Il aurait dû être une histoire de l'Etat et non de ses héros. Molinier note également que Wallon parle du saint mais non de sa canonisation.

Dans les éditions suivantes, Henri Wallon ajoute un insert du pape Léon XIII qui le félicite, signe précoce du fameux ralliement qui ne s'accomplira que dix ans plus tard, en 1893.

Quoi qu'il en soit, ce livre est un bestseller républicain, avec discours et réception non modérés, qui connaîtra plusieurs éditions.

Henri Wallon quitte ensuite le médiéval et les chartistes « un peu excités » ! De 1880 à 1882, il publie son *Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris* en six volumes. C'est lui qui écrit la première histoire de cette institution. L'historien se déplace avec le cœur de l'historiographie.

## **Questions/Réponses**

### **Question à Yann Potin :**

Que pensait Henri Wallon de la *Revue des questions historiques* ? C'était une revue catholique fondée en 1866, qui pensait toujours avoir dix ans d'avance sur la *Revue historique* de Gabriel Monod.

**Réponse :**

Il avait une certaine distance vis-à-vis de cette revue, qui était royaliste et qui avait donc une autre vision de la mission de Jeanne d'Arc.

**Question à Jean-Marc Grislin :**

Quid de Jules Simon ? Il était un proche et un contemporain d'Henri Wallon, on pourrait faire une étude comparée de leurs deux carrières.

**Réponse :**

Il y a beaucoup de proximité entre eux. Ils sont modérés tous les deux, mais Jules Simon est plus républicain et il n'est pas catholique. Se sont-ils concertés pour intervenir au Sénat ?

Ils deviennent « copains » vers dix-sept ans, mais Jules Simon déteste Michelet. Quand il est ministre de l'Enseignement public, il refuse de lui restituer sa chaire au Collège de France.

**Intervention de Philippe Contamine :**

La tonalité catholique d'Henri Wallon l'a exclu du discours officiel sur la construction de l'histoire, même si ses livres sur Jeanne d'Arc et sur Saint-Louis ne sont pas négligeables, du fait de la grande érudition de leur auteur et de leur iconographie importante.

**Intervention dans la salle :**

La correspondance privée ne permettra pas de répondre à toutes les questions, comme celles concernant la période de l'affaire Dreyfus, mais il y a des choses...

Sur la période de 1830, Henri Wallon écrit, à propos de son professeur Michelet, qu'il dit sur la religion des choses admirables et des choses ridicules !

**Intervention dans la salle :**

La place d'Henri Wallon comme historien est étonnante. M. Schumann disait que son livre sur Jeanne d'Arc est une base et qu'on ne peut pas écrire sur elle sans l'avoir lu.

**Réponse de Yann Potin :**

Oui, car il a été un historien d'abord, un politique ensuite.

**Didier MAUS,**

*Président de l'Association internationale de droit constitutionnel*

## CONCLUSION DES TRAVAUX ET PERSPECTIVES DE RECHERCHES

Peut-on limiter Henri Wallon à son aspect politique et parlementaire ?

On arrive à une connaissance directe d'Henri Wallon, les fonds d'archives se répondent, on approche d'une certaine compréhension. Quelles sont les premières caractéristiques de ces fonds Wallon ?

Les descendants sont soudés et organisés autour de la mémoire du pater familias et leur association a un objet tout-à-fait extraordinaire. En général, ce type d'association s'occupe de la gestion d'un patrimoine, mais ici elle est consacrée à la mémoire de la famille avec une vraie solidarité.

Henri Wallon n'est pas seul, il y a aussi son petit-fils Henri Wallon, Demangeon... Ce sont LES Wallon qui sont au centre des recherches.

*Henri Wallon, une voix pour la République*, alors qu'il n'était pas très bon orateur ! Le Père fondateur de la République, amoureux de Jeanne d'Arc et zélé de Saint-Louis ! Paradoxes...

Henri Wallon est plus dans la tradition catholique que dans celle des républicains. Il est étonnant de constater que l'amendement qui l'a rendu célèbre a été présenté par un républicain attaché à la forme de gouvernement et non par idéologie, un homme qui œuvre pour un gouvernement et non pour une société.

Républicain catholique et libéral, cela a été dit et le résume bien. Mais comment les catholiques libéraux tels que ceux du *Correspondant* ont-ils été les premiers à accepter la République ? Henri Wallon, le « chaînon manquant », en est une bonne illustration...

**Les perspectives**

Il est fascinant de voir tout ce qui peut être entrepris. Juste quelques pistes...

- Mettre sur un réseau toutes les ressources documents et archives présentés ce matin. Il y a des éléments intéressants partout et il est impossible d'avoir une seule porte d'entrée pour des recherches sur un personnage de la République tel qu'Henri Wallon.
- Se consacrer à lui en tant que tel. Il existe quantité d'aspects de sa vie qui méritent qu'on en parle, et sa biographie reste à faire.

Qu'est-ce qui est le plus important chez lui ? Quelle postérité aurait été la sienne sans cet amendement ? Celui-ci n'a-t-il été qu'un événement de son parcours ? Gagné par 353 voix contre 352, ce résultat est la cerise sur le gâteau, mais le gâteau est tout aussi intéressant.

- Henri Wallon et son environnement. Ses relations avec ses interlocuteurs : Jules Michelet, Victor Duruy, Jules Simon..., ses relations avec l'Institut, avec sa ville de Valenciennes...
- Le style d'Henri Wallon et de ses interlocuteurs. Celui des correspondances est merveilleux !

Merci à tous les organisateurs, aux rapporteurs passionnés et passionnants. Cette journée fut un moment important, et cela ne peut être fini : un troisième colloque, vite !

*Compte-rendu établi par Eugénie STEYERT, secrétaire de l'Association des Anciens Élèves du lycée Wallon de Valenciennes.*

*Remerciements à Bernard Wallon pour son aide et aux intervenants qui ont accepté de préciser certains points de leur intervention.*